

Suisse

Modifié à 11:21


Payer plus pour une plus petite retraite? La réforme qui peut faire mal

Sophie, secrétaire, 23 ans
Salaire (sur 13): 1900.- à 40%

Modèle	Rente 2e pilier par mois	Cotisations par mois en 2025
Actuel	161.-	11.-
Parlement	695.- (+534)	75.- (+64)
Conseil fédéral	412.- (+251)	45.- (+34)

La prévoyance professionnelle, l'un des enjeux politiques de l'année / La Matinale / 2 min. / aujourd'hui à 06:26





Sophie, secrétaire, 23 ans
Salaire (sur 13): 1900.- à 40%

Modèle	Rente 2e pilier par mois	Cotisations par mois en 2025
Actuel	161.-	11.-
Parlement	695.- (+534)	75.- (+64)
Conseil	412.- (+251)	45.- (+34)

2 min.

La prévoyance professionnelle, l'un des enjeux politiques de l'année

La Matinale

Aujourd'hui à 06:26



La réaction de Benjamin Roduit (Centre/VS)

Afficher plus de médias

e
ui à 06:19

Voir son salaire net amputé de plus de 100 francs par mois? C'est ce qui attend des Suisses et des Suissesses avec la réforme du 2e pilier. Découvrez ses effets sur les rentes et les cotisations avec notre série d'exemples.

La réforme des retraites récemment finalisée par le Parlement n'intéresse pas les jeunes. La retraite, c'est loin. Pourtant, cette réforme vous concerne bien plus si vous avez 25 ans que si vous en avez 60. Elle vous frappera tout de suite là où ça fait mal: le porte-monnaie.

La hausse de l'espérance de vie remet en question le financement des rentes. Pour l'assurer sur le long terme, le Conseil fédéral et le Parlement veulent modifier la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle (LPP). Concrètement, vos cotisations au 2e pilier, prélevées chaque mois sur votre salaire, donneront droit à une plus petite retraite qu'aujourd'hui.

Contenu externe

Ce contenu externe ne peut pas être affiché car il est susceptible d'utiliser des cookies. Pour voir ce contenu vous devez autoriser les cookies.

[Autoriser les cookies](#)

Mais les élus ne souhaitent pas pour autant que les rentes plongent. Pour l'éviter, leur solution est simple: augmenter les cotisations afin de maintenir le niveau des retraites. Autrement dit, payer plus pour recevoir la même chose.

L'autre élément central de cette réforme consiste à mieux assurer les personnes à petits revenus et à temps partiel. Celles-ci obtiendront de meilleures rentes, mais paieront aussi nettement plus durant leur parcours professionnel.

>> Lire aussi: **Gauche et syndicats lancent le référendum contre la réforme de la LPP**

Pour y voir plus clair, nous avons sorti notre calculatrice et évalué la situation de huit salariés fictifs différents. Nous avons confronté la réforme adoptée par le Parlement au système en vigueur. A titre de comparaison, nous avons également ajouté le modèle élaboré par le Conseil fédéral, mais c'est bien celui des Chambres qui sera retenu.

Seules les rentes LPP (2e pilier) sont examinées, pas les rentes AVS. Certains chiffres ont été arrondis. Les salaires analysés se situent dans la tranche obligatoirement assurée de maximum 88'200.- par an (voir méthodologie en encadré).

Sophie et Daniel, secrétaire et électricien de 23 ans

Sophie et Daniel débutent leur carrière professionnelle. En 2025, année de l'entrée en vigueur supposée de la réforme, ils auront 25 ans. C'est l'âge à partir

Le régime en vigueur, supposé de la réforme, ils auront 25 ans. C'est l'âge à partir duquel ils seront soumis au 2e pilier, et devront donc commencer à cotiser pour leur retraite.

Comment nous avons calculé les rentes LPP

Sophie, secrétaire à 40%, gagne en début de carrière environ 1900 francs par mois. Elle fait partie de ces personnes à temps partiel que les autorités veulent mieux assurer. A la retraite, elle touchera effectivement une rente 2e pilier de 695 francs par mois, soit quatre fois plus qu'avec le système en vigueur. En revanche, elle paiera aussi nettement plus de cotisations durant sa vie active: presque sept fois plus en début de carrière. Concrètement en 2025, son salaire net sera augmenté de 64 francs supplémentaires par mois possible de prévoir avec exactitude. Pour obtenir l'estimation la plus précise possible, sur conseil de l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS), nous avons Daniel, électricien à 100%, touche lui 5000 francs à ses débuts. Avec la réforme, ses revenus à la retraite augmenteront d'environ 125 francs par mois. Daniel devra toutefois cotiser davantage, surtout au début de sa carrière. Ses charges grossiront de 80 francs par mois en 2025 sur l'ensemble de son parcours professionnel, ce qui correspond à 25'000 francs de plus qu'avec le système actuel.

Les paramètres de la réforme du Parlement sont décrits dans [ce document](#). Les montants

Contenu externe

La réforme soit dé qu'ulté utilisé publiq Comm

Ce contenu externe ne peut pas être affiché car il est susceptible d'utiliser des cookies. Pour voir ce contenu vous devez autoriser les cookies.

atoire sera nc


[Autoriser les cookies](#)

Enfin, nos exemples se situent volontairement en dessous de la limite supérieure du salaire annuel fixée par la LPP (88'200 francs en 2023). Tout revenu supérieur à cette limite entre dans le régime surobligatoire, qui est défini par chaque caisse de pension et ne permet pas d'avoir un modèle unique.

Léa et Cécile, collaboratrice scientifique et caissière dans leur quarantaine

Léa et Cécile, respectivement collaboratrice scientifique à 80% et caissière à 50% de 44 et 45 ans, se situent à mi-chemin de leur carrière.

À consulter également

 A l'âge de la retraite, rester propriétaire de sa maison peut s'avérer plus compliqué. [Franka Bruns - AP/Keystone]

 Le Parlement a définitivement adopté la réforme du 2e pilier. [DOMINIC STEINMANN - KEYSTONE]

Le Parlement boucle la réforme de la LPP, un vote populaire n'est pas exclu


Suisse

Le 16 mars 2023

Le Parlement adopte une réforme du 2e pilier de rentes plus basses pour les retraités

Le 12h30

Le 17 mars 2023

 La réforme du deuxième pilier est sur le point d'aboutir. Le Parlement s'est mis d'accord sur la compensation des rentes [RTS]

La réforme du deuxième pilier est sur le point d'aboutir. Le Parlement s'est mis d'accord sur la compensation des rentes

19h30

Le 15 mars 2023

 Réforme nécessaire du deuxième pilier? Débat entre Pierre-Yves Maillard et Brenda Duruz-McEvoy [RTS]

Réforme nécessaire du deuxième pilier? Débat entre Pierre-Yves Maillard et Brenda Duruz-McEvoy

Forum

Le 26 février 2023

La RTS

À propos

FAQ

Conditions générales

Charte de confidentialité

Gérer les paramètres relatifs aux cookies

Contact

Travailler à la RTS

Communiqués de presse

Play Suisse

Recevoir nos programmes

Comment écouter nos podcasts

Ventes aux professionnels

Visiter les studios

Assister aux émissions

La Boutique RTS

RTS Avec Vous

SSR Suisse Romande

Médiation

Jurisprudence

SRF | RSI | RTR | SWI

RTS Radio Télévision Suisse, succursale de la Société suisse de radiodiffusion et télévision

Louis et Leo, temps partiels nouvellement assurés

<https://www.rts.ch/info/suisse/13876833-payer-plus-pour-une-plus-petite-retraite-la-reforme-qui-peut-faire-mal.html>

Louis, serveur de 29 ans à 40%, et Léo, agent de sécurité de 43 ans à 30%, ne sont aujourd'hui pas soumis au 2e pilier. Leurs salaires restent inférieurs à la limite actuellement fixée à 22'050 brut par an. Ils ne doivent pas cotiser, mais ne recevront que l'AVS à la retraite.

Louis gagne 1615 francs par mois. Avec la réforme du Parlement, qui veut abaisser le seuil d'accès au 2e pilier, il sera assurée. Louis recevra ainsi une rente LPP de près de 500 francs par mois pendant sa retraite. Sa cotisation mensuelle sera d'environ 65 francs par mois, puis 100 francs à partir de 45 ans, soit une part importante de son salaire.

Léo reçoit le même salaire que Louis. Comme il n'aura participé qu'à partir de 45 ans à son 2e pilier, son capital vieillesse sera plus faible à 65 ans. Il touchera ainsi une rente LPP mensuelle de 265 francs.

Contenu externe

Ce contenu externe ne peut pas être affiché car il est susceptible d'utiliser des cookies. Pour voir ce contenu vous devez autoriser les cookies.

[Autoriser les cookies](#)

Vers une décision populaire

Au final, Thomas se trouve probablement dans la meilleure situation. Il est le seul à devoir moins cotiser et sa rente reste en partie protégée par le supplément pour la génération transitoire. A l'inverse, Léa et Ginette ne voient probablement pas d'un très bon oeil la réforme: elles verseront davantage durant leur carrière et toucheront moins à la retraite.

Pour Sophie, Daniel, Cécile, Louis et Léo, tout dépend de leur situation personnelle. Sont-ils prêts à payer plus durant leur vie active pour s'assurer de meilleures rentes? Pour rappel, plus ils cotisent, plus leur employeur cotisent aussi pour eux.

Ils pourront probablement donner leur avis. La gauche et les syndicats ont déjà annoncé un référendum. S'il aboutit, les Suisses devront se prononcer dans les urnes.

Valentin Tombez